Les Mutuelles retraites d'Anciens Combattants et les Assurances sociales

On nous communique :

« La loi sur les assurances sociales définitivement votée par le Parlement et qui doit entrer en application dès le 1er juillet prochain, contient dans son article 84, un paragraphe intéressant particulièrement les anciens combattants et victimes de la guerre, sur lequel nous attirons vivement leur attention.

» Ce paragraphe est ainsi conçu : Pour les anciens combattants et victimes de la guerre, bénéficiaires de la loi du 4 août 1923, qui auront été inscrits avant la mise en application de la présente loi, c'est-à-dire (avant le 1er juillet 1930), à l'un des organismes mutualistes visés par ladite loi, les précomptes effectués sur leur salaire, en titre des assurances sociales, demeurent lieu aux subventions prévues par le loi du 4 août 1923 et par les articles 126 et 127 de la loi du 30 décembre 1928, dans le limite du montant annuel des cotisations versées antérieurement par les intéressés sous le régime de ces lois. Un arrêté du Ministre du Travail et du Ministre des Finances, déterminera les conditions d'application du présent article.

» Il résulte donc très nettement de ce texte que les anciens combattants et victimes de la guerre, qui auront souscrit avant le 1er juillet prochain à une Mutuelle Retraites, bénéficieront des subventions de l'Etat sur leur cotisation des assurances sociales, jusqu'à due concurrence seulement de la cotisation mutualiste qu'ils versaient précédemment pour la retraite mutuelle et que, par conséquent, ceux non encore inscrits à cette date du 1er juillet, seront forclos, et seront dans l'obligation d'effectuer les deux versements, un aux assurances sociales et un aux mutuelles retraites, pour pouvoir bénéficier des majorations des lois du 4 août 1923 et 30 décembre 1928. Nous attirons tout particulièrement l'attention des anciens combattants assujettis obligatoires aux assurances sociales, de la nécessité pour eux d'adhérer avant le 1er juillet prochain à notre Mutuelle. En agissant ainsi, non seulement ils bénéficieront sur leurs versements à notre caisse de la subvention sur les versements qu'obligatoirement, ils seront tenus de faire aux assurances sociales, de ce fait, la pension qui leur sera servie par les assurances sociales, sera majorée de 25 à 60 % suivant leur âge, tout en versant les mêmes cotisations aux assurances sociales que leurs camarades non mutualistes.

» La subvention supplémentaire de l'Etat donnée aux assujettis aux assurances sociales, du fait de leur inscription à une caisse autonome mutualiste avant le 1er juillet prochain, sera proportionnelle aux versements faits à cette dernière classe.

Un exemple pour mieux faire comprendre :

Pierre, ancien combattant, âgé de 35 ans, verse à la Mutuelle Retraites, une somme mensuelle de 30 fr. D'après son salaire, il est classé dans la 5e catégorie (voir les tableaux ci-après), il versera donc aux assurances sociales, à partir de cette année, la somme annuelle de 480 fr. ; dans 4 ans, 540 fr. et dans 10 ans, 600 fr. Son patron versera les mêmes sommes. La moitié des sommes versées, est consacrée au service de la retraite, soit, pour être plus clair, la somme versée par l'assujetti lui-même. Du fait de son versement à la Mutuelle Retraite de le somme annuelle de 360 fr. l'Etat majorera ses versements aux assurances sociales de 25 % sur 360 fr. et non pas sur 480 fr. ; pour que Pierre puisse avoir la majoration complète, il faudrait qu'il porte ses versements à la Mutuelle Retraite à 600 fr. par an ; en agissant ainsi, dans 10 ans, lorsqu'il sera tenu de verser 600 fr. aux assurances sociales, il sera toujours sûr d'avoir le maximum des majorations de l'Etat, soit 25 % sur 600 francs.

» C'est pourquoi nous engageons vivement, non seulement les anciens combattants et victimes de la guerre à adhérer sans retard à la Mutuelle afin de profiter des avantages exceptionnels que leur donne la loi des assurances sociales, mais aussi nos mutualistes déjà inscrits à notre caisse et qui versent une cotisation de principe de 3 fr. par mois, à augmenter sans retard (avant le 1er juillet prochain) leurs versements en se reportant au tableau ci-dessous.

» Si par la suite, un mutualiste qui verse une cotisation égale ou moins au précompte qui sera fait sur son salaire, arrêtait ses versements mutualistes on réduisait leur montant, il n'est pas douteux qu'il continuerait de recevoir la subvention sur son précompte d'assurances sociales c'est d'ailleurs la toute la portée de l'article 51 de la loi sur les assurances sociales.

» C'est pourquoi tout ancien combattant ou victime de la guerre, a intérêt à s'inscrire aux Mutuelles Retraites. Si, par la suite, il ne peut plus verser qu'aux assurances sociales, puisque là ce sera toujours obligatoire, il aura au moins, du fait de sa situation d'ancien mutualiste inscrit avant le 1er juillet 1930, le bénéfice des subventions de l'Etat sur ces versements aux assurances sociales.

» La subvention de l'Etat de 25 à 60 %, suivant leur âge, est accordée aux anciens combattants et victimes de la guerre adhérents à une mutuelle retraite. Ont droit aux subventions précitées, les combattants titulaires soit de la carte du combattant, soit de la Médaille interalliée dite de la Victoire, soit de la croix de guerre ; les veuves de guerre, les ascendants et les orphelins de guerre devant produire un acte de décès de leur mari, père ou fils portant la mention « Mort pour la France ».

» Les orphelins de guerre assujettis aux assurances sociales ont le plus grand intérêts à s'inscrire aux Mutuelles Retraites. Ils toucheront ainsi, toute leur vie, la majoration de 25 % de l'Etat sur leurs versements aux assurances sociales.

» Afin de renseigner les futurs assujettis aux assurances sociales sur leurs versements éventuels, nous donnons ci-dessous les tableaux des catégories et des versements afférents aux catégories. Chacun pourra ainsi voir son cas et prendre ses dispositions immédiates pour s'inscrire à la Mutuelle Retraite.

» Cotisations annuelles des assujettis :

» 1re catégorie, salaires inférieurs à 2.400 fr. par an : 72 francs.

» 2e catégorie : salaires de 2.400 à 4.499 fr. par an : 144 francs.

» 3e catégorie : salaires de 4.500 à 5.999 fr. par an : 216 francs.

» 4e catégorie : salaires de 6.000 à 9.599 fr. par an : 288 francs.

» 5e catégorie : salaires de 9.600 fr. et plus : 480 fr.

» Il convient de tenir compte, en outre, qu'à partir du 1er avril 1934, cette cotisation sera augmentée de 1/8e et qu'à partir du 1er avril 1940, elle le sera d'un autre 1/8e, c'est-à-dire qu'à partir de cette dernière date, la cotisation sera portée à : 90 fr. pour la 1re catégorie ; 180 fr. pour la 2e ; 270 fr. pour la 3e ; 360 fr. pour la 4e ; 600 fr. pour la 5e catégorie.

Nous rappelons aux anciens combattants et victimes de la guerre que la Mutuelle Retraite des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de l'Union Fédérale du Pas-de-Calais, compte à ce jour 2.250 membres, cotisant annuellement pour 2.300.000 francs, elle est affiliée à la Caisse autonome de la France Mutualiste qui fait profiter ses adhérents d'un barème calculé au taux exceptionnel de 7,50 %. Aucune caisse ne donne à ses adhérents des avantages aussi grands. Pour tous renseignements et inscription, s'adresser à M. Charles Mac Corkell, président de la Mutuelle Retraite de l'Union Fédérale du Pas-de-Calais, rue J.-J. Rousseau, à Hénin-Liétard.

Faculté des Sciences de l'Université de Lille

M. le Professeur P. Pruvost, dirigera le dimanche 1er juin une excursion géologique au Catesu. Rendez-vous à la gare de Lille, dimanche 1er juin, à 7 h. 40. Départ à 8 h. 1/4. Retour le même jour à 19 h. 05. Se munir de vivres pour le déjeuner. Les inscriptions seront reçues au Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences, (159, rue Brûle-Maison), jusqu'au vendredi 30 mai, à midi.

Travailleurs Intellectuels

redoutez l'anémie du cerveau et tous les dangereux désordres physiques et moraux qui en sont la conséquence. Nourrissez vos nerfs, enrichissez votre sang, rendez plus lucide votre cerveau en buvant, avant chaque repas, un verre de fortifiant que vous obtiendrez vous-même en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. La Quintonine vaut 4 fr. 95 toutes pharmacies.

T.S.F.

RADIO P.T.T. NORD A LILLE (265 m.) — Mercredi 28. — 12 h. 30 : Clowns à la parade ; La rivière swance ; No, No, Nanette ; Sérénata morisca de Chapi ; Hejra kati, pour violon, par M. Duranmel ; Amoureuse ; Première danse symphonique ; Per aspera ad astra. — 13 h. 35 : Cours, informations ; produits agricoles. — 19 h. 30 : Cours ; communiqués ; informations. — 20 h. : Causerie « La lutte contre les parasites ». — 20 h. 15 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord avec le concours de Mme Arlette Rucart, 1er prix du Conservatoire d'Amiens M. René Rucart ; M. Mascret, flûtiste, prix du Conservatoire de Paris ; programme : Suite miniature ; Une nuit à Lisbonne ; Le roi s'amuse ; Chanson et badinerie, pour flûte, par M. Mascret ; Bonsoir voisin, opéra comique de F. Poise, par Mme et M. Rucart ; Petites musiques ; En Bretagne ; L'Arlésienne. — Vers 21 h., tirage des primes.

A. CAPON 51, Rue de Paris, Lille — Téléphone : 14-94

Réception, Phonos électriques, Alimentation totale sur secteur. — Catalogue sur demande.

RADIO-PARIS (1724 m. 1). — 12 h. 30 : Disques. — 15 h. 45 : Quintette. — 20 h. : Le chant grégorien et la musique populaire. — 20 h. 45 : Causerie. — 21 h. 30 : Concert.

TOUR EIFFEL (1445 m. 8). — 18 h. 45 : Journal parlé. — 20 h. 20 : Orchestre, violon, chant.

TOULOUSE (381 m.). — 18 h. : Danses. — 18 h. 25 : Chansonnettes. — 19 h. : Chants russes. — 19 h. 40 : Soli. — 20 h. 15 : Mélodies.

LANGENBERG (473 m.). — 7 h. 05 : Disques. — 7 h. 30 : Œuvres de Rossini, Léhar, Maillart, Lindemann, Nedbal. — 10 h. 15 : Disques. — 12 h. 10 : Musique mécanique. — 13 h. 05 : Obéron, ouverture ; Mozartiana ; Valse ; Entrée ; Der Trompeter von Sakingen, mélodies ; Rapsodie hongroise. — 17 h. 30 : Quatuor. — 20 h. : 3e symphonie ; Variations sur Haydn ; Mort et transfiguration, poème symphonique.

STUTTGART (360 m.). — 12 h. : Concert-promenade. — 13 h. : Disques. — 15 h. : Contes et lieder. — 16 h. : Concert. — 20 h. : Transmission de Berlin. — 22 h. 45 : Disques.

SARADIO (Voir petites annonces)

BRUXELLES (509 m.). — 17 h. : Disques. — 18 h. : Causerie. — 19 h. 30 : Trio, A Saute Mouton ; Valse lente ; Chant ; Rêve, violon ; Elégie, violoncelle ; Chant ; Marche espagnole. — 19 h. : Disques. — 19 h. 30 : Journal parlé. — 20 h. 15 : Sélection de l'opérette La Cour et la Main.

DAVENTRY et LONDRES (National 1554.4 et 261.3 m.). — 12 h. : Gramophone. — 13 h. : Musique légère. — 14 h. : Concert de ballades. — 15 h. 20 : Interlude. — 15 h. 25 : Concert de musique classique. — 16 h. 45 : Reginald New, à l'orgue. — 19 h. 45 : Récital de piano. — 20 h. 15 : La Basoche. — 23 h. : Musique de danse.

DAVENTRY (479 m. 2). — 12 h. : Programme de Londres. — 12 h. 30 : Musique légère. — 16 h. : Programme de Londres. — 18 h. 40 : Ouverture Alphonse et Etelle ; M. Russell et l'orchestre, deux Récit et Aria ; M. Mulliner, pianiste, dans Gigue en sol mineur ; Largo du concerto en fa mineur ; Gigue en ré ; Orchestre ; Suite française ; M. Mullinar, dans Valse sentimentale ; Sicilienne, ballet ; Orchestre, Fantaisie sur de la musique de Weber. — 20 h. et 20 h. 35 : Programme de Londres.

HILVERSUM (298.8 et 1071 m.). 12 h. 40 : Disques. — 15 h. 40 : Musique d'étude pour piano. Introduction : Louis Schmidt, Egbert Veen, piano. — 16 h. 40 : Disques. — 17 h. 10 : Concert. Diffusion du programme donné au Tuschinski théâtre, Amsterdam. — 17 h. 41 : Concert, suite. — 19 h. 25 : Disques. — 19 h. 41 : Concert, chœur et orchestre. — 20 h. 40 : Orchestre. — 21 h. 40 : Informations de presse. Concert pour violon par Fernand Zepparoni, suite : Siciliana ; Rigaudon ; Chansonméditation ; Chansons arabes ; Suite du concert, The wedding of the winds, valse ; Sélection Der Vogelhandler ; Baby spielt soldat ; Rastlos vorwerts, marche. — 22 h. 40 : Disques.

Tentez votre chance

.... et assurez-vous d'agréables distractions

BONS A LOTS de l'

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE DE PARIS

chaque tirage comporte

1 lot de UN MILLION

1 — 500.000 Frs

3 — 100.000 Frs

173 autres lots

Prochain tirage : 1er Juillet 1930

Prix du Bon : 60 Francs

Chaque bon participe encore à Sept Tirages et donne droit à 20 tickets d'entrée et à des réductions importantes sur les transports par Chemins de Fer, Paquebots, Avions, ainsi que dans toutes les attractions de l'Exposition.

On trouve des bons dans toutes les Caisses Publiques, les Banques et les Bureaux de Poste.

Nouveau Régime Routier

De M. Antoine BORREL, député (LE CAPITAL) :

« En vertu de la loi du 16 avril 1930, d'une part, certains chemins de forte circulation actuellement à la charge directe et totale des communes (vicinaux ordinaires et d'intérêt commun) passeront dans la voirie nationale, de même que certains autres chemins (vicinaux de grande communication) à la charge indirecte et partielle des communes.

D'autre part, les départements cesseront, en partie d'abord, totalement ensuite, de prélever le produit de la moitié des journées de prestations.

Il est superflu de s'étendre sur la répercussion de cette double mesure vis-à-vis des finances communales, si obérées par ailleurs. »

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

PARIS, 27. — **Viandes** : Bœufs : quartier derrière, 13.25 ; devant, 7 ; aloyeu, 16.75 ; cuisses, 12 ; Veaux : 1re qualité, 15.75 ; 2e qual., 14.90 ; 3e qual., 12.70. — Moutons : 1re qualité, 16.65 ; 2e qual., 14.25 ; 3e qual., 11.70 ; gigots, 17.50 ; carrés parés, 25.50. — Porcs : 1re qualité, 12.25 ; 2e qual., 10.50 ; filets, 16.25 ; jambons, 12.75.

Beurres : Fermier Isigny, manque ; centrifuge Normandie, 15.75 ; Bretagne, 15.25 ; Charente-Poitou, 16 ; Marchand-Normandie, 14 ; Bretagne, 14.25 ; salé ou fondu, manque.

Œufs : Normandie extra, 525 ; choix, 505 ; Bretagne choix, 410 ; autres, 360 ; conservés et étrangers, manquent.

Fromages : Camembert Normandie, 240 ; divers, 135 ; Lisieux, vrac, Gournay et Neufchatel, manquent ; Pont-l'Evêque, 260 ; Port-Salut, 600.

Volailles : Canards Rouennais et Nantais, 18.50 ; fermes, 14 ; dindonneaux, manque ; poulets Nantais, 25.50 ; Caen et Bretagne, manquent ; poules de Bretagne, 17.25.

Poissons : Barbues, 10 ; bars, 27.50 ; harengs français pleins, 3.75 ; vides, manque ; homards, 19 ; merlans brillants, manque ; ordinaires, 2.75 ; langoustes 31.50 ; maqueraux gros, 2.25 ; petits, 9 ; morues salées, manque ; raies, 2.25 ; sardines Bretagne, 18.75 ; fraîches 42.50 ; soles, 30 ; huîtres Cancale et Portugaises, manquent ; moules Isigny, 90.

PARIS, 27. — **Sucres**. — **Clôture**. — Courant, 234-234.50 P. ; proch., 234.50 P. ; juillet, 234.50-235 P. ; août, 235 P. ; septembre, 230-230.50 ; 3 d'octobre, 222.50-223 ; 3 de novemb., 222.50-223 P. Lourde. Cote officielle, 234.50.

LE HAVRE, 27. — **Cafés**. — **Clôture**. — Tendance calme ; ventes 250 sacs. — Mai, 287.75 ; juin, 276.25 ; juillet, 270.50 ; août, 260.50 ; septembre, 256 ; octobre, 256.50 ; novembre, 250 ; décembre, 247.50 ; janvier, 245.50 ; février, 244.75 ; mars, 241.75 ; avril, incoté.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

Avoine blanche et ou jaune, 47 kilos, poids naturel. Lille ou parité. Les 100 kilos nets, comptant sans escompte. — Première cote : mai, incoté ; juin, 65 A, 68.25 V ; 3 de juin, 68.50 V ; juillet-août, 68.50 V ; septembre-octobre, 70.50 V.

Dernière cote : juin, 65.50 A, 67 V ; 3 de juin, 68.50 A, 67.50 V ; juillet-août, 68.50 V, ; septembre-octobre, 70 V.

Clôture : mai, 66 ; juin, 66.50 ; 3 de juin, 67 ; juillet-août, 68 ; septembre-octobre, 69.50.

Blé, 76 kilos poids naturel, Lille ou parité. Les 100 kilos nets, comptant sans escompte. — Première cote : mai, incoté ; juin, 130 N ; 3 de juin, 127.50 N ; juillet-août, 127.50 N ; septembre-octobre, 127.50 V.

Dernière cote : juin, 130 N ; 3 de juin, 127.50 N ; juillet-août, 127.50 N ; septembre-octobre, 127 V.

Clôture : mai, 132.50 ; juin, 130 ; 3 de juin, 127.50 ; juillet-août, 127.50 ; septembre-octobre, 126.50.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte. — Première cote : mai, incoté ; juin, 84.50 N ; 3 de juin, 81.50 N ; 6 de juillet, 81 A, 82.50 V.

Dernière cote : juin, 86.50 A ; 3 de juin, 81.50 N ; 6 de juillet, 80 A, 82.75 V.

Clôture : mai, 93 ; juin, 87 ; 3 de juin, 81.50 ; 6 de juillet, 81.25.

Orge Algérie-Tunisie, magasin Dunkerque. Les 100 kilos nets, comptant sans escompte. — Première cote : mai, incoté ; juin, incoté ; juillet-août, 63.50 N ; 4 derniers, 65 N.

Dernière cote : juillet-août, 63.50 N ; 4 derniers, 65 V.

Clôture : mai, 65 ; juin, 64 ; juillet-août, 63.50 ; 4 derniers, 64.50.

Huile de lin, départ Nord, Pas-de-Calais, G.-R. Les 100 kilos nets, fûts prêtés, comptant sans escompte. — Première cote : mai, 520 A, 535 V ; juin, 505 A, 520 V ; 3 de juin, 505 A, 520 V ; juillet-août, 500 A, 515 V ; 4 derniers, 490 A, 505 V.

Dernière cote : mai, 520 A, 535 V ; juin, 520 F ; 3 de juin, 505 A ; juillet-août, 515 F ; 4 derniers, 490 A, 505 V.

Clôture : mai, 527.50 ; juin, 520 ; 3 de juin, 515 ; 4 derniers 497.50.

Tourteaux de lin, départ Nord, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, G.-R. En vrac, comptant sans escompte. — Première cote : mai, 99 + 0.75 V ; juin, 97 A, 98 V ; 3 de juin, 98 A, 100 V ; juillet-août, 98.50 A, 100.50 V ; 4 derniers, 101.25 A, 103 V ; 4 de novembre, 105 V.

AUX BONS VINS DE TABLE

VENTE DIRECTE AUX CONSOMMATEURS

(Maison de confiance fondée 1875)

Expédition par fûts de 55, 110, 220 litres environ

Envoi d'échantillons : 1 fr. 50 par échantillon

PRIX MODÉRÉS. — DEMANDER TARIF

Représentants sérieux sont acceptés

P. Danjard, Négociant-Propriétaire à CARCASSONNE

Dernière cote : mai, 97.75 A, 99 + 0.50 V ; juin, 98 V ; 3 de juin, 98.50 A, 100 V ; juillet-août, 98.50 A, 100.50 V ; 4 derniers, 101.50 A, 102.50 V ; 4 de novembre, 102.50 A, 105 V.

Clôture : mai, 98.50 ; juin, 97.50 ; 3 de juin, 99.25 ; juillet-août, 99.50 ; 4 derniers, 102 ; 4 de novembre, 104.

BOURSE DE ROUBAIX

Laine peignée. — Type unique

Quantités 2.500, novembre 32.10, prix payé 32.20. Cotes janvier, 32.10 ; février, 32.10 ; mars, 32.10 ; avril, 32.10 ; juin, 31.90 ; juillet, 31.90 ; août, 31.90 ; septembre, 32 ; octobre, 32 ; novembre, 32 ; décembre, 32.10.

MARCHÉS DES COTONS

LE HAVRE, 27. — **Clôture**. — Mai, 507 ; juin, 501 ; juillet, 497 ; août, 495 ; septembre, 493 ; octobre, 491 ; novembre, 490 ; décembre, 491 ; janvier, 491 ; février, 490 ; mars, 492 ; avril, 492.

LIVERPOOL, 27. — **Clôture**. — Américains : mai, 817 ; juin, 803 ; juillet, 801 ; août, 792 ; septembre, 787 ; octobre, 782 ; novembre, 781 ; décembre, 782 ; janvier, 783 ; février, 785 ; mars, 787 ; avril, 789 ; mai 31, 791. — Sakel : mai 1.297 ; juillet, 1.272 ; novembre, 1.240 ; décembre, 1.241 ; janvier, 1.249 ; mars, 1.260. — Upp. : mai, 982 ; juillet, 975 ; novembre, 937 ; décembre, 944 ; janvier, 949 ; mars, 959.

NEW-YORK, 27. — Middling-Upland, 11 h. : juillet, 1.505 ; octobre, 1.498. Nouveaux contrats : octobre, 1.467 ; décembre, 1.476 ; mars, 1.493.

NEW-ORLEANS, 27. — Middling-Upl., 9 h. 45 : juillet, 1.571 ; octobre, 1.468. Nouveaux contrats : décembre, 1.476 ; mars, 1.482.

BOURSE D'AFFRETEMENT DE DOUAI

COURS ENREGISTRÉS HORS SÉANCE

Gayant à Meurchin, 4 ; à Montargis, 30. — Harnes à Beautor, 12.

SÉANCE DU 26 MAI 1930

Gayant à Varangeville, 45 ; à Biache-St-Vaast, 5 ; à Bruay-sur-Somme, 15 ; à Paris ou environs, 25.50 ; à Lyon, 67.50. — Escarpelle à Anzin, 6 ; à Malines-Dyle, 16.25 ; à Les Tarterets, 28.25 ; à Marcoing, 6.50. — Violaines à Lyon-Perrache, 68. — Harnes à Jeumont, 18. — Vendin à Puteaux, 24.70. — Vieux-Condé à Villeneuve-sur-Yonne, 33. — Noyelles à Beautor, 11.50.

A — B — C — D

Imprimerie du *Réveil du Nord* 186, Rue de Paris, Lille.

Le Gérant : Emile GEST.

BOURSE DE LILLE DU 27 MAI 1930.

VALEURS	C. préc.	C. du j.
CHARBONNAGES		
Albi	751	738
» Part	738	
Anzin	3810	3765
Anzin	2770	2755
Béthune	11605	11550
» 10e	1175	1167
Blanzy	1435	1431
Bruay	6770	6750
» 10e	685	680
Carvin	2230	2200
Charbon. Boul.		
Clarence	905	904
Courrières	1505	1500
Crespin	388	390
Dourges	2850	2845
Escarpelle	5940	5940
Frankenhols	435	433
Gony-Servins	241	240
Lens	1240	1220
Liévin	737	730
» c. de 50 ac	21900	21900
Ligny	590	586
Marles 70e	1175	1178
Nord d'Alais	575	570
Ostricourt	2040	2025
Thivencelles	500	500
Vendin	200	200
Vicoigne	1427	1410
Vimy		
METALLURGIE		
Blanc-Misseron	154	154
Aciéries de Franc	491	491
Aciéries Longwy	2078	2025
Aciéries Nord.	382	376
Sambre et Meuse.	2450	2435
Etablis. Arbel	515	505

VALEURS	C. préc.	C. du j.
MÉTALLURGIE		
Chantiers France		145 50
At. C. Nord Fr.	1190	1197
Constr. Mécan.	614	608
Delattre-Frouart	907	912
Denain-Anzin	3000	2960
Blache-St-Vaast	875	876
Escaut Capital	1006	1005
Fives-Lille	1632	1630
Nord et Est	1530	1500
Mat. Fr.-Belge	1781	1725
Jeumont	874	875
» Part	2560	2570
Lonv. et Recq	2110	2090
Cie Ind. T.		
St-Amand F. L.		3050
Lam. et Sambre		
Senelle Maub.	3900	3860
Wauquier		
PÉTROLES		
Bustenari (e)		
» Part		
Dabrowa Csp.	188	148 50
» Jouis.	21	20
» Part		
Estera (e)		
» Part		
Fin. Pétroles	90	90
Fr.-Polonaise	150	150
» Part		
Grabowaike	85	79 50
» Part		
Ind. Polon.		
» Part		
Lille-Bonnières	770	774
» prior.	1175	1190

VALEURS	C. préc.	C. du j.
PÉTROLES		
Milana		
» Part		
Monte-Carlo	65	65
» Part	58	56
Omn. Pét. Nord	114	115
» Part	3500	3495
Omnium N.-E.	99 50	100
» Part		
Pechelbronn		
Pétrole Premier		
Péluna oct.		
» Part		
Ref. Pét. Nord	306	306
Silva Plana	72 75	72
» Part	750	750
VALEURS DIVERSES		
Artés. de F. et L	580	570
Bétbunoise	1030	1025
El. et G. du Nord	1160	1150
Energ. El. N. F.	1169	1155
E. E. Billy-Mont.		720
» Part		
Etablis. Agache	875	874
Compoir Linier	1175	1168
Cot. St-Quentin		610
Fil. Filet de Fr.	462	462
Filatures du Nord	768	780
Tiberghien	695	690
Ciments Boul.	305	305
Mat. Const. Lofin	380	379
C. et C. H. du N.		
Saint-Gobain	5030	5015
Kuhlmann	1040	1010
Glaces An. anc.		
Gl. Verres spéc.	6815	6870
Crédit du Nord		
ex-c. 10e	1315	1314
Banq. Gén. d. Nord	694	694

OBLIGATIONS. — Département du Nord 1924, 543 ; 1923, 541 ; 1926 (janv.-juillet), 563 ; 1926 (mars-sept.), 546 ; 1927 (mars-sept.), 554 ; 1927 (avril-oct.), 545 ; 1928, 331.50 ; Département du Pas-de-Calais 1926, 554 ; 1927, 550 ; 1929, 1017 ; La Basée 1921, 513 ; Roubaix 1927, 514 ; 1929, 1004 ; Crédit National 1919, 936 ; 1921, 554 ; 1922 (fév.-août), 539 ; 1922 (janv.-juillet), 547 ; 1923 (fév.-août), 563 ; 1923 (avril-oct.), 559 ; Bâtaux à vapeur du Nord 5 %, 460 ; Artésienne de Force et Lumière 7 %, 516 ; 5 %, 990 ; Electrique du Nord-Ouest, 5.50 %, 1016 ; Abeille (L') 7 %, 470 ; Atel. de Const. du Nord de la France 4 %, 410 ; Blache-Saint-Vaast 1926-27, 503 ; Denain et Anzin 1927 6 %, 1010 ; Duplex (Const. mécani.) 6 %, 490 ; Escaut et ense 1921, 506 ; Espérance (Usines de l') 1912, 465.50 ; Fabrique de Fer de Maubeuge 1920, 500 ; Peignies (Usines et Aciéries de) 6.50 %, 503 ; Fives-Lille 4 %, 465 ; Grosse Métallurgie (Group. de la) 6 %, 518 ; 6 %, 2me série, 521 ; Mathelin et Garnier 6 %, 485 ; Mèches Américaines (Fab. de) 6 %, 498 ; Pont-à-Vendin (Soc. Métall. de) 5 %, 457 ; Ramez et Dumez 7 %, 590 ; Tubes de Bessèges 8 %, 529 ; Wanquier et Cie 6.50 %, 445 ; Agache fils 6 %, 528 ; Boutry-Droulers 7 %, 504 ; Deneux 1927, 500 ; Filatures et Fileries de France 6.50 %, 511 ; 7 %, 510 ; Filatures du Nord 6.50 %, 497 ; 5.50 %, 475 ; Filets de Pêche 494 ; Glorieux et De Pierrepont 7 %, 499.50 ; Gratry 6 %, 507 ; Immobilière d'Industrie Textile 6 %, 504 ; Industries Textiles des Régions Sinistrées 6 %, 508 ; Lainière de Roubaix 7 %, 509 ; Linière de La Madeleine 7 %, 497 ; Nicolle (Etas. L.) 7 %, 517 ; Société Anonyme de Peignage 6 %, 492.50 ; 6 % (Oblig. 500), 507 ; Baignol et Farjon 1928, 503 ; Brasseries Joseph Vandame 7 %, 513 ; Cimenterie de la Grande Paroisse 6.50 %, 512 ; Eglises dévastées (Group. de Reconstr.) 1922 508 ; Engrais Novo 8 %, 502 ; Immobilière de Pourville 7 %, 510 ; Industrielle et Agricole de la Somme 6.50 %, 485 ; Kuhlmnan 3 %, 512. Lille-Bonnières et Colombes 4.50 %, 990 ; Mosaïque Céramique de Maubeuge 7 %, 510 ; Produits Céramiques de Maubeuge, 502 ; Touquet-Paris-Plage Gd. Etabl. du) 7.50 %, 540 ; Tuileries du Nord et du Pas-de-Calais, 507 ; Union Bancaire du Nord 5.50 %, 1000 ; Verr. et Manuf. de Glaces d'Aniche 7 %, 509 ; Houillères du Nord et du Pas-de-Calais 6 %, 506 ; 1922, 517 ; 1927, 521 ; Courrières 1925, 517 ; Ferfay 1903, 430 ; Lens 1923, 510 ; Liévin 1910 429 ; 1926, 539 ; 1928, 540 ; Ostricourt, 1910, 400.50 ; Vicoigne 1911, 410.

BOURSE DE PARIS DU 27 MAI 1930.

VALEURS	C. préc.	C. du j.
PARQUET COMPTANT		
3 % perp.	88	87 35
3 % amort.	91 85	91 40
3 1/2 % amort.	99 40	98 75
5 % 13-16	101 35	101 05
4 % 1917	102 35	102 40
4 % 1918	100 40	100 50
3 % 1920	133 75	133 40
5 % 1920	104 95	104 75
4 % 1925	128 05	127 85
4 % 1927	105 60	105 50
5 % amort. 1928	101 25	101 40
Caisse auton. 4 1/9	1007	—
Ch. Fer Etat 4 %	428	432
— 5 %	465	468
Bons Tr. 5 % 1924	710 50	710 50
— 7 % 1926	571 50	572
— 7 % 1927	567	567 50
Cr. Nat. 5 % 1919	622	622
— 5 % 1920	562	561
— 6 % 1921	551 50	551
C.N. 6 % fév. 1922	529	529 50
— juil. 1922	542	545
— janv. 1923	559	559
— juin 1923	552	554
— janv. 1924	556	560
Dép. Nord 6 % 1922	542	544
Ch. Fer Nord	2470	2460
— Est	1130	1125
— Lyon	1545	1540
— Midi	1244	1248
— Orléans	1378	1382
Métropolitain	1265	1260
Eu. El. Nd Fr.	1165	1155
Thomson-Houston	923	910
Nord-Est	1515	1500
Tréfileries Havre.	2185	2165
Courrières	1505	1490
Lens	1240	1219
Boléo	305	301
Kuhlmann	1035	1015
Russe consolidé	7 40	7 40
Turc unifié	61 60	

VALEURS	C. préc.	C. du j.
Royal Deutch	41740	41710
Elec. Lille-Rx-Tg.	282	282
El. et Gaz du Nd	1155	1150
Elect. de Paris	1700	1693
Coton. St-Quentin	600	
Indust. Linière		1195
Le Blan et Cie		
Saint-Frères	645	647
Acier. de France		482
— Longwy	2450	2030
— du Nord	380	377
— Samb.-Mse	2415	2350
Arbel	510	510
Chant de France	153	145
Constr. Nord Fr.	1185	1180
Constr. Mécaniq.	625	600
Fives-Lille	1620	1600
Jeumont act.	870	873
Fr. Pel Mat Ch Fer	1740	1725
Denain-Anzin	2965	2945
Louvroil	2075	2060
Senelle-Maubeuge.	3960	3815
Béthune act.	11510	11450
— 1/10	1155	1150
Aniche	3850	3755
Anzin	2765	2750
Blangy	1426	1420
Carvin	2190	2190
Dourges	2825	2820
Meriez	1190	1180
Ostricourt	2010	2050
Vicoigne	1419	1402
Lille Bonn. priv.	1200	1186
— ord.	785	780
Saint-Gobain	5040	4 70
Verreries Aniche.	1740	1730
Cim. Français	7610	7740
— Boulonn.	915	910
— Or. Ste-Ben.	5325	5325
Coty (Société)	1025	1040
Poilet et Cha. act.	3010	2985
Peugeot	743	740
Marsell. de crédit	1130	1135
Zincs Silésie	320	318

VALEURS	C. préc.	C. du j.
BANQUE COMPTANT		
Alhi	758	750
Bruay	6725	6700
— (10e)	682	675
Clarence	214	200
Courrières	270	240
Liévin	22000	22000
Le Lucette	420	415
Asturienne Mines	451	442
Vieille Montagne	2485	2483
Tubize	695	693
Astre Brom.	165	165
Kali Ste-Thér. 10e	15100	14975
PARQUET TERME		
Banque de France	23865	23750
Crédit Lyonnais.	3220	3200
Banque Paris	2080